



Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale du Haut-Rhin

**Année scolaire  
2020-2021**

**Circonscription de Thann**

**Note de service n°1 :  
La formation continue des  
enseignants  
28 septembre 2020**

Cette note de service est à émarger obligatoirement par **tous les enseignants** de l'école, y compris les titulaires remplaçants, les membres du RASED, les enseignants stagiaires, les contractuels. Elle est à conserver en vue d'être consultée durant toute l'année scolaire.

NOM, prénom	Emargement	NOM, prénom	Emargement	NOM, prénom	Emargement

**POINT UNIQUE : LE PLAN DE FORMATION DE LA CIRCONSCRIPTION DE THANN**

Sommaire	Annexes
1. Le contexte institutionnel : déploiement du plan français et du plan mathématiques	1. Le contenu détaillé des modules de formation
2. Le dispositif de formation pour 2020-2021	2. Le tutoriel pour l'inscription sur Gaia
3. Les modalités d'inscription	
4. Les publics particuliers	

**1. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL : DÉPLOIEMENT DU PLAN FRANÇAIS ET DU PLAN MATHS**

Références :

- [Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#) (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013)
- [Circulaire de rentrée : les priorités pour l'école primaire](#) (10 juillet 2020)
- [Guide de mise en œuvre du Plan Français ; 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques](#)

Le plan de formation de la circonscription pour l'année 2020-2021 s'inscrit dans **un cadre national et académique en grande partie refondu**. Il s'adosse au schéma directeur de la formation continue, qui porte l'ambition d'**une politique de formation pluri-annuelle**. La formation continue, priorité institutionnelle, est un levier de progrès collectif et un élément essentiel d'épanouissement professionnel. De nouveaux modèles de formation sont déployés: ils se fondent notamment sur le travail et les échanges entre pairs : par

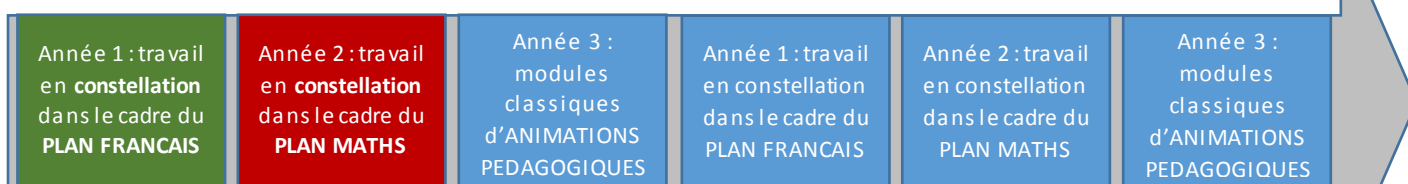
l'appropriation commune de problématiques pédagogiques, par l'analyse de pratiques et les observations croisées, par l'élaboration d'outils communs, par la mutualisation et le renforcement de l'esprit d'équipe.

### Le déploiement du Plan français et du Plan mathématiques et son articulation avec les parcours ordinaires d'animations pédagogiques :

Chaque enseignant bénéficie désormais, dans le cadre d'un cycle de six années :

- de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) au cours d'une année scolaire
- de l'équivalent d'une semaine de formation en français (5 jours annuels) lors d'une autre année scolaire
- d'un format de 18h d'animations pédagogiques au cours des quatre autres années.

Exemple de parcours de formation sur six années pour un professeur des écoles :



### Les volumes de formation :

Le volume horaire annuel consacré à la formation se monte, pour un enseignant exerçant à temps plein, à **18 heures**. A cela s'ajoutent :

- la **seconde journée de prérentrée** (les directeurs et directrices voudront bien répondre prochainement à une enquête permettant de m'indiquer s'ils ont mobilisé à cet effet le vendredi 28 août, et dans le cas contraire, sur quels mercredis matins, non mobilisés pour la formation continue, ils souhaitent se rabattre).
- la journée de solidarité (**6h**) d'autre part.

## **2. LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2020-2021**

### Deux modules distincts en fonction des publics :

Enseignants concernés cette année par le plan français ou le plan mathématiques (publics ciblés)

- 18h de formation en constellation en français OU
- 18h de formation en constellation en mathématiques

Enseignants non concernés cette année par les plans français ou mathématiques: **18h d'animations pédagogiques** à choisir parmi :

- des modules de circonscription (de 9h chacun)
- des modules départementaux (de 9h chacun)

### Le fonctionnement des constellations mathématiques et français

CONSTELLATION FRANÇAIS : 40 enseignants environ.

18h de parcours de formation et 12h sur temps de classe avec moyen de remplacement

CONSTELLATION MATHÉMATIQUES : 40 enseignants environ.

18h de parcours de formation et 12h sur temps de classe avec moyen de remplacement

Avec le Plan français et le Plan maths, tout professeur des écoles pourra « approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d’efficacité professionnelle » (axe 2 du schéma directeur : « Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles »), et ce par un nouveau format et une nouvelle démarche de formation continue sur l’enseignement du français/ des mathématiques, qui intègre une analyse réflexive accompagnée : **le travail au sein d’un groupe réduit de 5 à 12 professeurs, animé par un formateur de proximité et installé au plus près des classes.**

Cette nouvelle modalité de formation tient compte du fait qu’il faut dépasser un certain seuil volumétrique de temps de formation pour entraîner un effet majeur de transformation de l’enseignement. Aussi propose-t-elle un **temps densifié de formation**, lequel s’inscrit dans une durée longue : **avec le Plan français, tous les professeurs bénéficieront tous les six ans d’une formation intensive sur l’enseignement du français de dix demi-journées étalées sur une année scolaire et le travail engagé sera prolongé sur les autres années** afin que les professeurs puissent continuer à exploiter tous les fruits de leur réflexion et à faire évoluer leurs pratiques. **Il en va de même pour le Plan Mathématiques.**

Le Plan français et le Plan Mathématiques adoptent par ailleurs un nouveau regard sur la formation qui repose sur une modification en profondeur de la relation entre formateur (le conseiller pédagogique de circonscription) et professeurs des écoles :

- **il rend les professeurs pleinement acteurs de leur formation** en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail. Il reconnaît ainsi leur professionnalité, promeut leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ;
- **il fonde la formation sur le contexte local d’enseignement** (les classes deviennent les lieux de formation) et articule l’exploitation des ressources théoriques et les déclinaisons dans la classe, permettant aux professeurs de prendre appui sur les résultats de la recherche pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ;
- **il fait du formateur un accompagnateur**, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime.

De manière plus large, il contribue au développement professionnel des enseignants et les accompagne vers une meilleure expertise disciplinaire pour rendre la didactique et la pédagogie plus efficaces auprès des élèves.

### Les équipes d’écoles concernées par le plan français et le plan mathématiques

Le choix des enseignants pour constituer les constellations, lors de cette première année de mise en place des plans français et mathématiques, s’appuie sur différents critères parmi lesquels : regroupement d’équipes d’écoles pour favoriser le travail collaboratif ; proximité géographique pour rationaliser les déplacements lors des temps de regroupement ; priorité donnée aux écoles n’ayant pas bénéficié d’un accompagnement collectif au cours des trois dernières années scolaires.

PLAN FRANCAIS	PLAN MATHÉMATIQUES
EP Fellingering RPI Husseren-Wesserling / MITZACH EP Malmerspach EP Oderen EM Thann Blosen EM Thann Helstein EM Thann Kattenbach EM Vieux-Thann les Coccinelles EM Vieux-Thann la Sapinette EE Willer-sur-Thur EP Geishouse	EP Bernwiller EP Bourbach-le-bas, RPI Roderen EP Bourbach-le-haut EM Burnhaupt-le-haut EE Burnhaupt-le-haut EP Guewenheim EM Niederbruck EE Niederbruck RPI maternelle Vallon du Soultzbach RPI élémentaire Vallon du Soultzbach

## Modules de circonscription et modules départementaux

L'**annexe 1** présente le détail du plan de formation. Par souci de lisibilité, les différents modules accessibles aux enseignants y sont présentés en fonction du cycle d'enseignement. Pour chacun des modules, est également énoncée une problématique de métier, et est précisée l'organisation en sessions successives, présentiels ou à distance.

Parallèlement à ces formations proposées en circonscription, vous trouverez en suivant [ce lien](#) l'ensemble des offres proposées à l'échelle départementale dans le cadre des 18h. Elles visent différents publics :

- enseignants de maternelle
- enseignants de cycle 2
- enseignants de cycle 3
- tous publics
- publics ciblés
  - o entrants dans le métier (PES, T1)
  - o CAFIPEMF
  - o MAT

Ces formations départementales sont proposées soit par des formateurs du département (IEN, conseillers pédagogiques, PEMF, ERUN) soit par des partenaires (Canopé, CAAPS, MGEN, OCCE ? PEP, lieux d'art et de culture...)

### **3. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les enseignants s'inscriront sur l'application GAIA via le portail Arena.

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena/pages/accueil.jsf>

Dans GAIA, le plan de formation de la circonscription de Thann est codé : **DISPOSITIF 20D0680013**

L'**annexe 2** est un tutoriel permettant à chaque enseignant de procéder individuellement à son inscription à la formation.

La campagne d'inscription s'organisera **du mercredi 30 septembre en matinée au lundi 5 octobre 2020 en matinée**. Une éventuelle seconde campagne d'inscription sera ouverte ultérieurement, afin d'ajuster les réinscriptions rendues, à la marge, nécessaires si des modules devaient être fermés faute de candidats suffisants.

Il est rappelé que **la formation continue fait partie intégrante du temps de service. Les absences devront donc faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence et être justifiées.**

Au fil de l'année scolaire, chaque enseignant peut prendre connaissance des prochaines dates de formations en circonscription (à l'exclusion des formations départementales), sans revenir nécessairement à l'annexe 1 de cette note de service, en consultant l'agenda de circonscription :

<http://www.circ-ien-thann.ac-strasbourg.fr/ien/agenda-gaia/>

Pour toute question relative à la formation, vous pouvez joindre la CPAIEN à l'adresse suivante : [florence.del-tatto@ac-strasbourg.fr](mailto:florence.del-tatto@ac-strasbourg.fr)

Pour tout problème relatif aux modalités d'inscription et en l'absence de réponse spécifique trouvée dans le tutoriel, vous contacterez l'enseignant référent aux usages du numérique : [christophe.weinzaepflen@ac-strasbourg.fr](mailto:christophe.weinzaepflen@ac-strasbourg.fr)

#### 4. LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les enseignants exerçant en <b>cours multiples sur plusieurs cycles</b>	s'inscriront dans le cycle de référence qui correspond à leurs besoins prioritaires de formation.
Les enseignants à <b>temps partiel</b>	-s'ils travaillent à 50% (9h de formation continue), ils suivront un parcours au choix (sauf s'ils sont intégrés à une constellation : dans ce cas, des remplacements leur seront proposés en compensation) -s'ils travaillent à 75% (12h de formation), ils suivront un parcours complet de 9h et un second parcours en partie (sauf s'ils sont intégrés à une constellation : dans ce cas, des remplacements leur seront proposés en compensation) Pour toute question, s'adresser à Mme Del Tatto, CPAIEN.
Les <b>PEMF</b>	seront concernés (au titre de leur ventilation de service) par 6h de mutualisation et harmonisation de pratiques dans le cadre d'un parcours d'animations pédagogiques départemental. - Lundi 9, mardi 10 ou jeudi 12 novembre 2020 (selon jours de décharge) - ET Lundi 17, mardi 18 ou jeudi 20 mai 2021 (selon jours de décharge)
Les enseignants spécialisés du <b>RASED</b>	sont invités, dans le cadre de la priorité donnée aux fondamentaux, à participer aux formations selon leurs besoins, et seront associés à l'organisation du forum de circonscription au titre de leurs missions
Les titulaires remplaçants ( <b>ZIL</b> )	Rejoindront deux modules de 9h de leur choix dans le cadre des animations pédagogiques
Les <b>enseignants stagiaires (PES)</b>	s'inscriront dans le module départemental qui leur est dédié (9h de formation départementale)
Les <b>titulaires 1<sup>ère</sup> année (T1)</b>	<b><u>T1 EXERÇANT À L'ÉLÉMENTAIRE :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3h école inclusive pour tous</li> <li>▪ 6h de module dédié (non fractionnable) au choix, lire-dire-écrire à travers la mobilisation de projets (inter)disciplinaires : EPS, langue vivante, éducation artistique et culturelle, sciences, histoire-géographie-EMC</li> <li>▪ 9h de formation dans un parcours de circonscription ou un module départemental en mathématiques ou maîtrise de la langue</li> </ul> <b><u>T1 EXERÇANT EN MATERNELLE :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 9h de formation départementale « débiter en maternelle » 7/10, 4/11 et 18/11 (cf. circulaire de rentrée 2019) : Syntaxe et lexique ; phonologie ; Agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques (CP EPS)</li> <li>▪ 9h de formation dans un parcours de circonscription ou un module départemental</li> </ul>
Les <b>enseignants contractuels bilingues</b>	suivront, comme les titulaires, 18h de formation. Ils sont intégrés dans la base Gaia (en cas de difficulté, contacter Florence Del Tatto, CPAIEN).
Parcours d'écoles	L'inscription individuelle d'un enseignant dans un « parcours d'école » est conditionnée par le fait que l'ensemble des collègues (hors situation particulière) en fasse le choix.

L'inspecteur de l'Éducation nationale  
David Tournier